

# Gouvernance d'entreprise

Aedifica est une **société anonyme de droit belge** agréée en tant que sicafi par la CBFA depuis le 8 décembre 2005. Elle a pour objet principal le placement collectif de moyens financiers du public en biens immobiliers. Sa politique d'investissement se concentre principalement sur le marché immobilier résidentiel belge.

Aedifica adhère aux **principes du Code belge de gouvernance d'entreprise** publié le 9 décembre 2004<sup>1</sup>, tout en prenant en considération les spécificités de la société. Aedifica estime se conformer à l'ensemble des dispositions du Code précité.

La Charte de gouvernance d'entreprise a été établie par le conseil d'administration d'Aedifica et vise à fournir une information complète concernant les règles de gouvernance applicables au sein de la société. Elle est disponible dans sa totalité

1 Un nouveau code a été publié le 12 mars 2009, qui sera applicable pour la société à partir de l'exercice social 2009/2010.

sur le site internet d'Aedifica ([www.aedifica.be](http://www.aedifica.be)). Cette charte sera adaptée au cours du deuxième semestre de l'année afin de l'adapter au Code belge de gouvernance d'entreprise 2009.

## 1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1.1 Composition

Au 30 juin 2009, Aedifica est administrée par un conseil d'administration composé de 8 membres, dont 3 indépendants, au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés et de l'annexe A du Code belge de gouvernance d'entreprise.

Durant l'exercice 2008/2009, le conseil d'administration s'est réuni 9 fois pour discuter des points principaux suivants :

- reporting opérationnel et financier
- politique de communication
- politique d'investissement
- analyse et approbation de dossiers d'investissements
- organisation interne de la sicafi
- préparation des assemblées générales
- reporting des comités

- composition du conseil d'administration
- établissement des déclarations intermédiaires et des rapports financiers semestriels et annuels
- analyse et approbation du business plan, des budgets et des prévisions
- établissement des rapports spéciaux du conseil d'administration dans le cadre d'opérations de fusion, scission et apport en nature.

Les administrateurs sont nommés pour 3 ans au plus par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Ils sont rééligibles. Lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2008, les mandats d'administrateurs de Madame Galila Barzilai Hollander, Madame Adeline Simont, Monsieur Jean-Louis Duplat et de Services et Promotion de Lasne SA, représentée par Monsieur Jacques Blanpain, ont été renouvelés jusqu'en octobre 2011. Cette assemblée générale a aussi renouvelé le mandat du Commissaire pour la même période.

De gauche à droite : Madame Galila Barzilai Hollander, Monsieur Pierre Iserbyt, Monsieur Stefaan Gielens, Monsieur Jean-Louis Duplat, Monsieur Jean Kotarakos, Monsieur Jacques Blanpain, Madame Brigitte Gouder de Beauregard, Madame Adeline Simont.



**Monsieur Jean-Louis Duplat**  
Président -  
Administrateur indépendant



Belge - 30.05.1937

32, avenue des Erables

1640 Rhode-Saint-Genèse

Fin du mandat : Octobre 2011

Autres mandats ou fonctions actuels :

Président du Conseil d'administration de Portolani SA - Président de la Fondation d'intérêt public Child Focus - Administrateur d'Omega-Pharma SA et du réseau hospitalier CHIREC ASBL - Membre du « Proxy-voting committee » Dexia Asset Management - Membre du « Strategic committee » du groupe néerlandais-belge Bencis.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et parcours professionnel :

Administrateur de Brantano - Président du Conseil d'administration de Vooruitzicht SA (jusqu'en juin 2005) - Président honoraire de la Commission Bancaire et Financière et du Tribunal de Commerce de Bruxelles.

**Monsieur Stefaan Gielens**  
Administrateur délégué - Chief  
Executive Officer -  
Management exécutif



Belge - 21.10.1965

331-333, avenue Louise

1050 Bruxelles

Fin du mandat : Octobre 2009

Autres mandats ou fonctions actuels : CEO de Aedifica SA - Administrateur d'Aedifica Invest SA - Administrateur d'Aedifica Invest Brugge SA.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et parcours professionnel :

Administrateur délégué de Almafin Real Estate SA et Almafin Real Estate Services SA - Représentant fixe de Aedifica SA qui était administrateur ou gérant de Séniorerie La Pairelle SCRL, Au Bon Vieux Temps SA, Clavan SA, Aux Deux Parcs SA, Séniorie Mélopée SA et Senior Service Evere SA, et qui a le mandat de gérant pour les sociétés L'Air du Temps SPRL, Christiaens SPRL, Peeters SPRL et Ter Wolf SPRL - Administrateur de Séniorerie La Pairelle SPRL, I&V SA, Ring SA, ECI SA, SEIMI SA, IxellInvest SCA, Palace 62 SA, Biprop SA, Celestimmo SA, Distienen SA, FM-A Invest SA, General Building Leasing SA, Imfina SA, Immo Arenberg SA, Immo Genk-Zuid SA, Immo-Duo SA, Immo-Prim SA, Immo-Quinto SA, Immo-Tetra SA, Immo-Tres SA, Immo-cert T'Serclaes SA, Immolease-Trust SA, Origo Belgium SA, Orim SA, SM Berchem SA, SM Vilvoorde SA, Trelo SA, Trustimmo SA, VGM Dorlick SA, VGM Manhattan-Kruisvaarten SA et Weyveldmij SA - Gérant de DHDB SPRL - Administrateur des sociétés de droit néerlandais Dala Beheer, Dala Property

Holding III, Dala XV, Dala XX, Sicalis et de la société de droit français Almaloisir Et Immobilier - Plusieurs fonctions au sein de diverses sociétés du groupe KBC - Avocat au Barreau de Bruxelles.

**Madame Adeline Simont**  
Administrateur



Belge - 16.01.1960

36, Ancien Dieweg - 1180 Bruxelles

Fin du mandat : Octobre 2011

Autres mandats ou fonctions actuels :

Administrateur délégué de Degroof Corporate Finance SA - Administrateur de Société Civile Anonyme des Galeries Royales Saint Hubert, Société Civile des Galeries Royales Saint Hubert, Anel SA (Groupe Martin's Hotels) - Administrateur d'Aedifica Invest - Administrateur d'Aedifica Invest Brugge SA.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et parcours professionnel :

Administrateur de Au Bon Vieux Temps SA, Clavan SA, Aux Deux Parcs SA, Séniorie Mélopée SA et Senior Service Evere SA, I&V SA, Ring SA, Imfina SA, Ixellinvest SCA, Palace 62, Compagnie financière de l'Industrie, ECI SA et SEIMI SA - Associated Weavers International SA - Plusieurs fonctions au sein de la Banque Degroof SA dans le département Corporate Finance & Investment Banking et avant cela dans le département Crédit.

**Serdiser SCA représentée par  
Monsieur Pierre Iserby  
Administrateur indépendant**



R.P.M. 0478.945.121  
Siège social de la société : 34, rue du  
Château d'Eau - 1180 Bruxelles  
Adresse de correspondance : c/o  
Foruminvest  
SA, 360, Boulevard du Souverain - 1160  
Bruxelles  
Fin du mandat : Octobre 2009  
Autres mandats ou fonctions actuels de la  
société : Administrateur de Foruminvest  
SA, de De Vlier, de Mons-Revitalisation et  
de Mons-Appui et de la Fondation Herbert.  
Mandats de la société exercés au cours des  
5 dernières années : /  
Autres mandats ou fonctions actuels de  
la personne physique : Administrateur du  
Centre d'Art Contemporain Wiels SA, de  
Pandefonds Kortrijk et du BID (Business  
Improvement District) à Courtrai.  
Mandats de la personne physique exercés  
au cours des 5 dernières années et parcours  
professionnel : Administrateur délégué de  
GIB Immo, Managing Director de Redevco.

**Re-Invest SA représentée par Madame  
Brigitte Gouder de Beauregard  
Administrateur indépendant**



R.P.M. 0436.020.344  
34, avenue Saturne - 1180 Bruxelles  
Fin du mandat : Octobre 2009

Mandats ou fonctions actuels de la  
société : Directeur Général des sociétés  
françaises suivantes : sas Carré 92, sas  
Louvresses Development 1, sas Louvresses  
Development 2.

Mandats de la société exercés au cours des  
5 dernières années : /

Mandats ou fonctions actuels de la  
personne physique : Administrateur de  
l'ASBL Musée de l'Europe.

Mandats de la personne physique exercés  
au cours des 5 dernières années et  
parcours professionnel : Consultant en  
développement immobilier auprès de Fortis  
Real Estate Développement et Fortis Real  
Estate Asset Management - Administrateur  
Directeur de la Compagnie Immobilière de  
Belgique.

**Services et Promotion de Lasne SA  
représentée par Monsieur Jacques  
Blanpain**

**Administrateur représentant les  
actionnaires**



R.P.M. 0427.291.631  
30, Clé des Champs - 1380 Lasne  
Fin du mandat : Octobre 2011  
Autres mandats ou fonctions actuels de la  
société : /

Mandats de la société exercés au cours des  
5 dernières années : /

Autres mandats ou fonctions actuels de  
la personne physique : Administrateur  
délégué de Services et Promotion de Lasne  
- Administrateur délégué de Blanpain  
Distribution SA et Chrono Euro Diffusion  
SA.

Mandats de la personne physique exercés  
au cours des 5 dernières années et

parcours professionnel : Administrateur  
de Longchamp Libertas SA, Le Manoir SA,  
Olphi SA, Emmabe SA, Bertimo SA, Services  
et Promotion de la Vallée SA.

**Madame Galila Barzilaï Hollander  
Administrateur représentant les  
actionnaires**



Belge et israélienne - 13.01.1949  
65A, chemin de Bas Ransbeck - 1380 Ohain  
Fin du mandat : Octobre 2011

Autres mandats ou fonctions actuels :  
Administrateur délégué de Hôtel Siru  
SA, Mat LMB SA et Monlogis SA -  
Administrateur et administrateur délégué  
de Association Révolution SA - Gérante de  
E.I.C.C. SPRL et L'Héritage SPRL.  
Mandats exercés au cours des 5 dernières  
années et parcours professionnel : /

**Monsieur Jean Kotarakos  
Administrateur - Chief Financial  
Officer -  
Management exécutif**



Belge - 20.02.1973  
331-333, avenue Louise - 1050 Bruxelles  
Fin du mandat : Octobre 2010  
Autres mandats ou fonctions actuels : CFO  
d'Aedifica SA, administrateur d'Aedifica  
Invest SA, Aedifica Invest Brugge SA.  
Mandats exercés au cours des 5 dernières  
années et parcours professionnel :  
Administrateur de Seniorerie La Pairelle  
SCRL, Au Bon Vieux Temps SA, Clavan SA,

Aux Deux Parcs SA, Séniorie Mélopée SA et Senior Service Evere SA, I&V SA, Ring SA, ECI SA, SEIMI SA, SA D'Ieteren Lease NV et Lease Management SA - Finance and Quality Manager SA D'Ieteren Lease NV - Responsable Consolidation Et Corporate Planning SA D'Ieteren NV - Auditeur KPMG.

### Nouvelle nomination proposée à l'assemblée générale ordinaire

La nomination de Madame Sophie Maes sera proposée à l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2009, sous réserve d'approbation par la CBFA. En cas de nomination, elle siègera au conseil d'administration en tant qu'administrateur indépendant, avec un mandat courant jusqu'en octobre 2012.

### BEVALEX SA représentée par Madame Sophie Maes

RPR 0422.853.696

9, Moutstraat - 9000 Gand

Autres mandats ou fonctions actuels : CEO Group Maes, Administrateur de Orelia SA, Saturno SA, Building Hotel Maes SA, Ghent Industrial Investment SA, Aalterpaint SA, Advanced Computer Systems Technics SA, Romano SA, Investera SA, Investpool SA, Investate SA, Messiaenen SA, espace Belliard Sa, Alides SA, Investissement Leopold SA, Profin SPRL, Algemene Bouw Maes SA, Fonsny SA, Insumat SA, R. Maes SA, MAPP SCI, Imco SCI, Wonen op Poel en Ramen VZW, VOKA-Kamer van Koophandel Oost-Vlaanderen VZW, VOKA Vlaams Economisch Verbond VZW, BVS UPSI (Président Flandre), Fortis (Comité de gestion).

### Mandat terminé durant l'exercice

C'est avec tristesse que le conseil d'administration d'Aedifica a appris le décès du Dr. André Masset le 7 décembre 2008. Le Dr. Masset était administrateur représentant les actionnaires au sein du conseil d'administration d'Aedifica depuis le 26 septembre 2006.

### 1.2 Rémunération du conseil d'administration

La rémunération des membres non exécutifs du conseil d'administration s'établit comme suit :

- un montant fixe par an :
  - de 12.000 € HTVA pour le président ;
  - de 10.000 € HTVA pour les autres administrateurs non exécutifs ;
- un jeton de présence à chaque réunion dont le montant est fixé à 750 € HTVA.

Pour l'exercice 2008/2009, les membres du conseil d'administration percevront un montant total de 100.000 €.

### 1.3 Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a créé en son sein trois comités spécialisés : le comité d'audit, le comité de nomination et de rémunération et le comité d'investissement, ayant pour mission de l'assister et de le conseiller dans les domaines qu'ils traitent. Ces comités n'ont pas de pouvoir décisionnel mais ils ont un caractère consultatif et rapportent au conseil d'administration, qui prend ensuite les décisions.

### 1.3.1 Comité d'audit

Légalement, Aedifica n'est pas obligée de mettre en place un comité d'audit<sup>1</sup>, les tâches attribuées au comité d'audit par la loi pouvant également être exercées par le conseil d'administration dans son ensemble. Néanmoins, le conseil d'administration a déjà décidé par le passé de créer en son sein un comité d'audit. La composition actuelle du comité d'audit d'Aedifica et les tâches qui lui sont attribuées remplissent les conditions imposées par la Loi du 17 décembre 2008 concernant la création d'un comité d'audit au sein des sociétés cotées et des entreprises financières. Les règles de la Charte de gouvernance d'entreprise d'Aedifica concernant la composition du comité d'audit prévoient une majorité d'administrateurs indépendants et sont de ce fait même plus sévères que cette loi. De plus, tous les membres du comité d'audit possèdent l'expertise nécessaire exigée par la loi. Par ailleurs, un nouvel article 526ter a été ajouté au Code des sociétés, qui élargit les critères d'indépendance des administrateurs. Ces nouveaux critères sont déjà tous repris dans l'annexe A du Code de gouvernance d'entreprise pour les sociétés cotées, dont Aedifica a respecté les principes lors de la nomination des ses administrateurs indépendants. Les administrateurs indépendants d'Aedifica répondent aux critères de l'article 526ter du Code des sociétés.

1 La loi prévoit en effet une exception pour les sociétés qui, sur base consolidée, répondent au moins à deux des trois critères suivants : (i) personnel moyen de moins de 250 personnes ; (ii) total du bilan inférieur ou égal à 43 millions € ; (iii) chiffre d'affaires net inférieur ou égal à 50 millions €.

Le comité d'audit se compose de 3 administrateurs dont 2 administrateurs indépendants, à savoir :

**Re-Invest SA, représentée par Madame Brigitte Gouder de Beauregard**

Président du comité  
Administrateur indépendant

**Monsieur Jean-Louis Duplat**

Administrateur indépendant

**Madame Adeline Simont**

Administrateur

Durant l'exercice 2008/2009, le comité s'est réuni 6 fois.

Dans le cadre de sa mission de veiller à l'exactitude et à la sincérité du reporting des comptes annuels et semestriels d'Aedifica, et à la qualité du contrôle interne et externe et de l'information délivrée aux actionnaires et au marché, les points suivants ont été abordés :

- revue trimestrielle des comptes ;
- suivi des recommandations formulées par le réviseur ;
- examen avec le management des procédures internes de gestion et de délégations de pouvoirs ;
- procédure de renouvellement du mandat du commissaire.

**1.3.2 Comité de nomination et de rémunération**

Le comité de nomination et de rémunération se compose de 3 administrateurs, à savoir :

**Serdiser SCA représentée par Monsieur Pierre Iserby**

Président du comité  
Administrateur indépendant

**Re-Invest SA, représentée par Madame Brigitte Gouder de Beauregard**

Administrateur indépendant

**Madame Adeline Simont**

Administrateur

Durant l'exercice 2008/2009, le comité s'est réuni 3 fois pour discuter des points principaux suivants :

- politique en ce qui concerne la nomination de nouveaux administrateurs et le renouvellement du mandat de certains d'entre eux ;
- examen avec le management des procédures internes de gestion et de délégation de pouvoirs ;
- évaluation du management et rémunération variable pour l'exercice clôturé au 30 juin 2008 ;
- évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

**1.3.3 Comité d'investissement**

Le comité d'investissement a été instauré par décision du conseil d'administration du 18 février 2008 et s'est réuni pour la première fois le 2 avril 2008. Il se compose du management exécutif et de 3 autres administrateurs dont 2 administrateurs indépendants et 1 administrateur représentant les actionnaires, à savoir :

**Serdiser SCA représentée par Monsieur Pierre Iserby**

Président du comité  
Administrateur indépendant

**Re-Invest SA, représentée par Madame Brigitte Gouder de Beauregard**

Administrateur indépendant

**Services et Promotion de Lasne SA représentée par Monsieur Jacques Blanpain**

Administrateur représentant les actionnaires

Durant l'exercice 2008/2009, le comité s'est réuni 10 fois pour évaluer des opportunités

d'investissement. En outre, de nombreux échanges (électroniques ou téléphoniques) ont eu lieu entre les membres du comité lorsque l'organisation d'une réunion formelle ne se justifiait pas.

Madame Galila Barzilai Hollander a remis, dans le courant du premier semestre de l'exercice 2008/2009, sa démission du comité d'investissement. Elle n'a pas été remplacée.

**1.4 Rémunération des comités du conseil d'administration**

Les membres des comités d'audit et de nomination et de rémunération perçoivent un jeton de présence à chaque réunion dont le montant est fixé à 700 € HTVA. Pour l'exercice 2008/2009, ils percevront un montant total de 17.500 €. Les membres du comité d'investissement ne perçoivent aucune rémunération.

**2. MANAGEMENT EXÉCUTIF**

**2.1 Composition**

Le conseil d'administration n'a pas opté pour la création d'un comité de direction au sens du Code des sociétés. Au 30 juin 2009, le management exécutif est composé de Monsieur Stefaan Gielens, CEO, et de Monsieur Jean Kotarakos, CFO.

Conformément à l'article 38 de la loi du 20 juillet 2004 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement, le CEO et le CFO sont en charge de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation conjointe de la société dans le cadre de cette gestion. Ils rendent compte de leur gestion au conseil d'administration.

## 2.2 Rémunération

La rémunération des membres du management exécutif est composée des éléments suivants : la rémunération fixe, la rémunération variable et le plan de pension (assurance groupe à contributions définies).

La société met à leur disposition un véhicule de société dont la charge annuelle pour la société a représenté (carburant compris) 12.300 € HTVA dans le cas du CEO et 10.700 € HTVA dans le cas du CFO.

Les frais exposés en matière de couverture médicale se sont élevés à 4.000 € pour le CEO et 3.400 € pour le CFO.

La rémunération brute variable pour des membres du management exécutif s'élève à :

- Pour l'exercice 2008/2009 : un bonus (brut) individuel de 25% de la rémunération annuelle (brute – hors avantages divers et plan de pension) dépendant des deux critères suivants :
  - 50% liés au résultat hors IAS 39 et IAS 40 par action ;
  - 50% liés à l'appréciation globale sur la performance des dirigeants

effectifs, dont la recherche de nouveaux investissements fut un élément déterminant.

- Pour l'exercice 2009/2010 : un bonus (brut) individuel maximum de 30% de la rémunération annuelle (brute – hors avantages divers et plan de pension) dépendant des deux critères suivants :
  - 50% liés au résultat hors IAS 39 et IAS 40 par action ;
  - 50% liés à l'appréciation globale de la performance des dirigeants effectifs.

Par ailleurs, le Comité de nomination et de rémunération étudie la possibilité de mettre en place un « long term incentive plan » pour le management exécutif, dont les détails ne sont pas encore arrêtés.

- Pour les exercices suivants, ces critères d'attribution seront sujets à révision par le conseil d'administration sur avis du comité de nomination et de rémunération.

Les contrats de management conclus avec le CEO et le CFO prennent fin :

- En cas de renonciation à la convention par Aedifica moyennant un délai de préavis de 12 mois, prenant cours trois jours ouvrables après la notification du préavis par lettre recommandée ;
- Immédiatement en cas de faute grave du manager concerné, moyennant la notification de la rupture de la convention par lettre recommandée ;
- Immédiatement en cas de retrait par la CBFA de l'agrément du manager concerné ;
- Immédiatement au cas où le manager, pour quelque raison que ce soit, à l'exception du cas de maladie ou d'accident, n'a pas exercé les missions qui lui ont été confiées pendant une période ininterrompue de trois mois ;
- Immédiatement au cas où le manager n'a pas exercé les missions qui lui ont été confiées pendant une période ininterrompue de six mois, en raison de maladie ou d'accident.

De plus, ces conventions prévoient des modalités de départ spécifiques en cas de changement de contrôle de la société, exposées dans la section 15.10 du rapport de gestion consolidé ci-joint.

### Présences aux réunions du conseil d'administration et des comités rémunérés

Nom	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de nomination et de rémunération
Jean-Louis Duplat	9	6	-
Stefaan Gielens	9	-	-
Adeline Simont	7	6	3
Serdiser SCA représentée par Pierre Iserbyt	8	-	3
Re-Invest représentée par Brigitte Gouder de Beauregard	7	4	3
Services et Promotion de Lasne représentée par Jacques Blanpain	9	-	-
Galila Barzilai Hollander	5	-	-
Jean Kotarakos	8	-	-
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>3</b>

**Rémunération totale pour l'exercice 2008/2009 (en €)**

	<b>Stefaan Gielens – CEO</b>	<b>Jean Kotarakos – CFO</b>	<b>Total</b>
Rémunération fixe	240 044	157 518	397 562
Rémunération variable	60 011	39 379	99 390
Assurance groupe	27 311	17 774	45 085
<b>Total</b>	<b>327 366</b>	<b>214 671</b>	<b>542 037</b>

**3. PRÉVENTION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

**3.1 Conflits d'intérêts**

Les administrateurs, les personnes chargées de la gestion journalière et les mandataires de la société ne peuvent pas agir comme cocontractant dans des opérations avec la société ou avec une société qu'elle contrôle, et ne peuvent tirer aucun avantage d'opérations avec lesdites sociétés, sauf lorsque l'opération est faite dans l'intérêt de la société, dans le cadre de la politique d'investissement prévue et conformément aux conditions normales du marché. Le cas échéant, la société doit en informer au préalable la CBFA.

Les opérations mentionnées au premier alinéa ainsi que les données de la communication préalable sont publiées immédiatement et sont expliquées dans le rapport financier annuel et, le cas échéant, dans le rapport financier semestriel.

L'information préalable ne vaut pas pour les opérations prévues à l'article 25 de l'Arrêté royal du 10 avril 1995 sur les sicaf immobilières. Les articles 523 et 524 du Code des sociétés sont totalement d'application, de même que l'article 24 de l'Arrêté royal précité.

**3.2 « Compliance Officer »**

Conformément à l'annexe B du Code belge de gouvernance d'entreprise, Monsieur

Jean Kotarakos, CFO, exerce en outre la fonction de compliance officer. Celui-ci a notamment pour mission d'assurer le suivi du respect des règles portant sur les obligations de conduite et de déclaration relatives aux transactions sur les actions de la société, effectuées pour compte propre par des administrateurs et d'autres personnes désignées par ceux-ci, afin de réduire le risque d'abus de marché par délit d'initié.

**3.2.1 Supervision des transactions effectuées sur les actions Aedifica**

Le compliance officer établit et tient à jour les listes des personnes disposant d'informations dont elles savent ou devraient savoir qu'elles constituent des informations privilégiées. Il s'assure que les personnes en question sont informées de leur présence sur cette liste.

De plus, il veille à la définition, par le conseil d'administration, des périodes dites « périodes fermées », pendant lesquelles les transactions portant sur des instruments financiers ou des instruments financiers dérivés d'Aedifica sont prohibées pour les dirigeants d'Aedifica et pour toute personne reprise sur les listes mentionnées ci-dessus, ainsi que pour toute personne qui leur est étroitement liée. Les périodes fermées sont les suivantes :

- (a) du lendemain de la date de clôture annuelle ou semestrielle au jour de la

- publication des résultats annuels et semestriels ;
- (b) le mois précédant la publication des déclarations intermédiaires trimestrielles ;
- (c) toute période pendant laquelle des informations privilégiées sont connues.

**3.2.2 Restrictions affectant les transactions réalisées par des dirigeants**

Les dirigeants ayant l'intention de réaliser des transactions portant sur des instruments financiers ou des instruments financiers dérivés d'Aedifica doivent en aviser par écrit (fax, e-mail) le compliance officer au moins 48 heures avant la réalisation des transactions. Le compliance officer qui a l'intention de réaliser des transactions portant sur des instruments financiers ou des instruments financiers dérivés de la société doit en aviser par écrit (fax, e-mail) le président du conseil d'administration au moins 48 heures avant la réalisation des transactions. Les dirigeants doivent confirmer la réalisation des transactions dans les 5 jours ouvrables suivant celle-ci.

Les dirigeants doivent notifier à la CBFA les transactions effectuées pour leur compte propre et portant sur les actions de la société. L'obligation de notification doit être rencontrée au plus tard dans les 5 jours ouvrables suivant l'exécution des transactions.